

# Luthériens et réformés unis

Cette session extraordinaire conjointe du Synode luthérien et réformé réunie les 15 et 16 janvier 2011 à Paris a permis de faire un pas important vers l'union des deux Églises lancée en 2007 et qui se réalisera en 2013



Un vote décisif

© Daniel Cassou

Dans leur message d'ouverture, les pasteurs Laurent Schlumberger, président du Conseil national de l'Église réformée de France (ERF) et Joël Dautherville, président du Conseil exécutif de l'Église évangélique luthérienne de France (EELF), ont rappelé les enjeux de cette session. Ce processus d'union initié en 1960, n'a cependant pas abouti en 1968 avec l'élaboration des thèses de Lyon. La Concorde de Leuenberg en 1973 a relancé cette réflexion en Europe. Aujourd'hui l'option de l'unité choisie « est ni l'uniformité, ni l'indifférence, mais une diversité réconciliée... par le Christ lui-même qui nous a appelés, qui nous appelle encore et qui nous envoie ». Sous l'autorité conjointe, les deux modérateurs du Synode, les pasteurs Jan-Albert Roetman (ERF) et Frédéric Kaltenmark (EELF), ont mené les débats pour fixer le cadre institutionnel de cette nouvelle Église unie. Neuf décisions ont été soumises au vote.

## Les ministères

La diversité des réponses dans les synodes régionaux sur la reconnaissance et l'ordination des pasteurs, a rappelé combien la question restait ouverte. Est-on ordonné pasteur à vie ? La reconnaissance et l'ordination renvoient cependant à des compré-

hensions différentes d'une même réalité. Les pasteurs Christian Baccuet et Jean-Frédéric Patrzynski ont mené ce temps de débat. Le synode a décidé (ERF, 79 pour ; 3 contre — EELF, 36 pour ; 2 contre) l'expression « ordination-reconnaissance » comme l'avait fait en 2006 l'Église protestante d'Alsace-Lorraine. Les ministres d'origine luthérienne ou réformée seront agréés par une Commission des ministères unique et inscrits dans un Rôle unique.

## Choisir un nom

Fallait-il maintenir un sous-titre de communion luthérienne et réformée pour s'inscrire dans la continuité de la Concorde de Leuenberg ? Maintenir le qualificatif « unie » pour une Église protestante de France ? La future Église unie s'appellera : *Église protestante unie de France* avec en sous-titre, *Communions luthérienne et réformée*. (ERF, 68 pour ; 11 contre — EELF, 36 pour ; 1 contre).

Un accord s'est dégagé rapidement sur le support juridique autour de l'Union nationale des associations cultuelles de l'ERF qui se transformera pour accueillir les associations cultuelles luthériennes. Une orientation est fixée pour une harmonisation des mandats électifs au sein de la future Église qui seront de quatre ans,

et non plus trois ou six comme actuellement.

## Un processus exigeant

Le pasteur Gilles Pivot, rapporteur avec le professeur Jacques-Noël Pérès sur la question sensible de la nouvelle identité de l'Église, rappelait combien cette session était une étape de plaine avant l'étape de montagne en 2011-2012 pour la validation de la Constitution qui définirait les règles communes, soit plus de 150 pages à s'approprier et à étudier par les Églises locales. Enfin une étape de sprint en 2012 et une arrivée comme porteur d'un maillot jaune en 2013. Un important effort de pédagogie et de communication sera indispensable pour tous les acteurs. L'union des Églises luthérienne et réformée de France contribue ainsi à la recomposition du protestantisme français. Elle témoigne d'une dynamique et d'une volonté partagées. Cette dynamique se manifeste notamment dans le processus d'animation : *Écoute ! Dieu nous parle...*, qui invite toutes les paroisses à partager largement ce qui fait le cœur de leurs convictions, la Parole de Dieu. Rendez-vous est donc pris en mai 2013 à Lyon, pour le Synode constitutif de l'Église protestante unie de France qui sera une grande fête et l'aboutissement d'une réflexion théologique et ecclésiale débutée en 1960. ■

Daniel Cassou, *Paroles protestantes*